



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2019- 56		
Commission territoriale Est du 2 décembre 2019 Présidence : Michèle Trémolières	Objet : Plan de gestion 2019-2028 de la RNR de la Forêt des Volcans à Wegscheid (Haut-Rhin)	Vote : favorable

Contexte :

La Réserve naturelle régionale de la Forêt des volcans s'étend sur une superficie de 101,5 ha sur le ban communal de Wegscheid dans le Haut-Rhin (68). Elle a été classée pour une durée illimitée le 28 mars 2008 et sa gestion est confiée au Conservatoire des sites alsaciens. La réserve est située dans le massif du Rossberg qui sépare la vallée de la Doller et de la Thur. Implanté au sein du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, le site est classé en zone Natura 2000 (ZPS et ZSC). La réserve a aussi été inventoriée ZNIEFF de types I et II, inscrite aux ENS du Haut-Rhin et est considérée comme noyau de biodiversité d'importance régionale dans le SRCE.

Elle bénéficie d'un étagement variant entre 630 et 1160 m d'altitude. Son relief accidenté est marqué par la présence de nombreux éboulis, de pentes abruptes et d'affleurements rocheux propices à une mosaïque originale d'habitats. Les principales unités écologiques présentes sont la Hêtraie-Sapinière, l'Érableia sur éboulis, la Hêtraie d'altitude, les végétations des parois rocheuses et les pelouses des Hautes chaumes qui dominent sur la crête. La présence de roches volcaniques moins acides que le granite qui domine dans les Hautes-Vosges, la topographie accidentée et un climat moins rude que celui de la grande crête, ont permis l'installation de plantes calcicoles et de formations végétales habituellement rencontrées dans le Jura ou dans les Alpes.

Une partie du site a connu une vocation pastorale ancienne, mais aujourd'hui l'essentiel de la réserve présente des boisements avec de vieux bois, peu exploités au cours du XX^e siècle. L'absence d'intervention sylvicole, principalement dans le secteur du Nablas, est à l'origine d'un haut degré de naturalité et potentiellement d'une biocénose très riche. Des études restent à mener pour améliorer la connaissance des communautés présentes.

Douze habitats naturels identifiés dans la réserve sont menacés en Alsace et 12 sont d'intérêt communautaire à l'échelle européenne (Forêts de ravin à Frêne et Sycomore, Nardaies sommitales hercyniennes, Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources...). La réserve compte 11 espèces menacées inscrites sur la liste rouge de la flore d'Alsace (*Polystichum lonchitis*, *Alchemilla hoppeana*, *Draba aizoides*, *Hieracium humile*, *Saxifraga paniculata*, *Scabiosa lucida*, *Sedum dasyphyllum*...). Concernant la faune, 54 espèces remarquables ont été identifiées dont 16 espèces menacées inscrites sur la liste rouge d'Alsace (Faucon pèlerin, Gélinoite des bois, Grand corbeau, Tarin des aulnes, Chouette chevêchette, Gomphocère tacheté, Moiré sylvicole...).

Les principaux enjeux de la réserve et les orientations du plan de gestion sont :

- la préservation de l'intégrité des milieux naturels et de leur quiétude ;
- le maintien et le développement de forêts en libre évolution ;
- la conservation de la valeur patrimoniale des milieux ouverts ;
- l'amélioration de la connaissance des milieux et de leur fonctionnement ;
- l'accueil, l'information et la sensibilisation du public.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN d'émettre un avis concernant le plan de gestion de la RNR de la Forêt des volcans à Wegscheid 2019-2028.

Supports de réflexion

- Plan de gestion ;
- Résumé du plan de gestion ;
- Présentation en séance du plan de gestion par Mme Delphine Schlaefflin (CSA) ;
- Rapport de M. Ludovic Fuchs, membre du CSRPN.

Analyse

Le CSRPN souligne la qualité de la présentation en séance, celle-ci est concise et présente efficacement les enjeux du site ainsi que les points d'amélioration.

L'identification des espèces remarquables de cette réserve est réalisée en utilisant notamment les listes rouges régionales ou nationales des espèces menacées. Dans le plan de gestion et sa présentation en séance, des espèces relevant de la catégorie quasi menacées (NT) sont indiquées classées en liste rouge et de ce fait retenues remarquables, alors que seules sont considérées inscrites en liste rouge des espèces menacées les espèces classées dans les catégories vulnérable (VU), en danger (EN) et en danger critique (CR). La catégorie NT n'étant pas considérée menacée, ces espèces ne méritent pas d'être identifiées remarquables dès lors qu'elles ne figurent pas sur d'autres listes (protection nationale, ZNIEFF ou DHFF). Il conviendrait par ailleurs de classer les espèces remarquables en fonction de leur valeur patrimoniale.

Le plan de gestion ne cache pas les progrès nécessaires à l'amélioration des connaissances des habitats et des espèces. Les données floristiques restent limitées, les données faunistiques sont largement incomplètes avec de nombreux groupes taxonomiques inexplorés et les données fongiques sont quasi-inexistantes. Le premier plan de gestion (2005-2011) prévoyait plusieurs opérations pour améliorer ces connaissances mais toutes n'ont pas été réalisées pendant sa période d'application, ni jusqu'à l'élaboration de ce nouveau plan.

Aussi l'évaluation du précédent plan de gestion paraît trop optimiste pour l'objectif « investigations naturalistes et scientifiques ». Les quelques données sur la fonge générées en 2004 sont évaluées positivement alors qu'il ne s'agit que d'une journée de prospection pour 6 taxa. Les 6 espèces-cible de flore observées récemment figurent en suivi des espèces patrimoniales (opération 321B) alors qu'il s'agit d'observations naturalistes non protocolées et devraient donc figurer en veille naturaliste (opération 31).

Pour améliorer les connaissances, le nouveau plan de gestion prévoit notamment la réalisation et l'actualisation d'inventaires d'espèces (opération SE3). Les Coléoptères, la Fonge, les Bryophytes, les Lichens, les Papillons de nuit, les Hyménoptères, les Odonates, les Araignées, les Syrphidae, les Microhétérocères, les Micromammifères et les Chiroptères sont à inventorier et les plantes supérieures, les Orthoptères, les Papillons de jour et les Gastéropodes sont à compléter.

Il est certain que tous ces groupes ne pourront être étudiés, même sur la durée de plusieurs plans de gestion, c'est pourquoi il est indispensable de hiérarchiser ces groupes pour prioriser ceux liés aux forêts matures (exemple : Champignons lignicoles, Bryophytes, Lichens, Coléoptères saproxyliques, Chiroptères).

Il peut également être envisagé des échantillonnages avec des méthodologies standardisées qui pourraient permettre des suivis de communautés liées à la libre évolution forestière, plutôt que des inventaires qui visent l'exhaustivité.

L'observation d'un pied de *Polystichum lonchitis* (L.) Roth, 1799 dans la réserve en 2015 est remarquable. En effet, les ptéridologues ne connaissent cette espèce dans les Vosges que de ce secteur et les observations récentes se limitent toujours à un pied, qui souvent n'est pas retrouvé les années ultérieures.

Le bouleversement climatique en cours s'est traduit par des sécheresses importantes et des épisodes caniculaires ces deux dernières années. L'état sanitaire des forêts est fortement affecté dans le massif vosgien avec le dépérissement du Sapin pectiné et des attaques d'*Ips typographe* sur l'Épicéa. La RNR n'échappe pas à ce phénomène et elle a un rôle important à jouer dans l'observation des dynamiques forestières en libre évolution. Le suivi dendrométrique (PSDRF) prévu à ce plan de gestion est donc essentiel.

Le déséquilibre sylvo-cynégétique, principalement dû au Chamois dans la réserve, est très préoccupant. L'abrutissement excessif qui impacte la qualité de la régénération dégrade l'état de conservation des habitats forestiers, et limite leur résilience face au bouleversement climatique. La végétation arbustive et herbacée des milieux ouverts, notamment dans les zones rocheuses, est également impactée.

L'agrainage est interdit dans la réserve mais reste pratiqué par poste fixe à proximité. Le plan de gestion propose d'interdire les infrastructures cynégétiques (échelles, miradors) au sein de la RNR. Cependant, une interdiction des installations qui facilitent la réalisation des tirs risque d'accentuer les difficultés de prélèvements de Chamois, et ne permettra pas un retour à l'équilibre. Dans un souci de quiétude, il semble au contraire plus intéressant de faciliter le tir du gibier à l'affût que par l'organisation de battues.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un **avis favorable** au plan de gestion assorti de recommandations.

Recommandations

- Le CSRPN souligne l'importance des réserves intégrales pour l'amélioration des connaissances des forêts en libre évolution, d'autant plus dans le contexte du bouleversement climatique. Si peu d'opérations sont nécessaires pour laisser évoluer librement ces forêts, des suivis réguliers sont indispensables pour observer l'évolution des biocénoses, qu'elle soit naturelle ou induite par les changements globaux.

- Le suivi des habitats forestiers par le protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières (PSDRF) prévu au plan de gestion doit être prioritairement réalisé ainsi que le complément phytosociologique visant à affiner la description des habitats.

- Constatant la connaissance limitée des espèces présentes dans la réserve, le CSRPN recommande pour l'opération « SE3 – Réalisation et/ou actualisation d'inventaires d'espèces » une hiérarchisation des groupes taxonomiques et/ou fonctionnels pour prioriser l'acquisition de connaissances sur les communautés liées à la libre évolution forestière.

- Le CSRPN s'inquiète du déséquilibre sylvo-cynégétique qui impacte l'état de conservation des habitats. C'est pourquoi le CSRPN appuie l'exercice de la chasse dans la RNR, en maintenant l'interdiction d'apports de nourriture (agrainage ou d'affouragement sous toutes leurs formes) et d'utilisation d'attractifs (sel, goudron...). Pour faciliter la réalisation des tirs, les installations cynégétiques de type échelles et miradors ne doivent pas être interdites mais méritent d'être réglementées pour ne pas nuire à l'intégrité du site.

Fait le 13-1-2020



**Le président du CSRPN
Serge Muller**